

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE : 13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 30

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le treize juin deux-mille-vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Premier Maire Adjoint, Monsieur François LONGEAULT.

Etaient présents :

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjointes,

Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, Mme. BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, Mme. CHATELAIN, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, M JALLOT, Mme. KHARJA, M. FARIGOULE, Mme. SIRAS, M. ODIRA, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme ARENOU (empêchée)

(Procuration à M. LONGEAULT)

M. GOURVENEC

(Procuration à Mme CHIARETTO)

Absents excusés :

M. CAMARA

M. ALIMI

Mme LARABI

MARCHE TELEPHONIE MOBILE – ADHESION A LA CENTRALE D’ACHAT CANUT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-1 à L. 1411-19, L. 1413-1, R. 1410-1 et R. 1410-2,

VU l’ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment les articles L.3111-1 et suivants,

VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, notamment les articles R.3126-1 et suivants,

CONSIDERANT que l'adhésion à la Centrale d'Achat CANUT, et à la souscription à de ces offres permettra d'économiser une somme importante en année pleine,

CONSIDERANT qu'il convient de confier au Cabinet INOVA CONSEIL l'assistance à l'adhésion à la Centrale d'Achat CANUT, notamment sur les aspects techniques, juridiques et administratifs,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE :


D'APPROUVER l'adhésion à la Centrale d'Achat CANUT pour souscription à l'une de ses offres de Téléphonie Mobile,

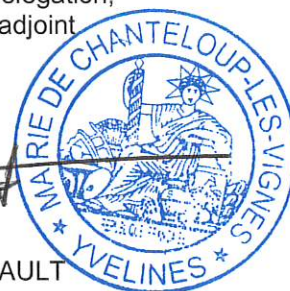
D'APPROUVER l'assistance du Cabinet INOVA CONSEIL pour l'adhésion à la Centrale d'Achat CANUT, notamment sur les aspects techniques, juridiques et administratifs,

DIT que les frais d'adhésion à la CANUT s'élèvent pour la ville à 300 € HT.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT



Délibération certifiée exécutoire de par :
- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20240625-2024-DEL-53-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2024